

PROPOSED STANDING RULES FOR THE 26TH ZONTA DISTRICT 18 CONFERENCE

1. Conference meetings shall be called to order promptly at the time specified in the Programme.
2. The voting members of the conference are the elected District Officers and the accredited delegates and proxies of the clubs in good standing.
3. Only those officers, delegates and proxies certified by the Credentials committee as voting members prior to each business session may make motions or vote. To exercise these privileges, as voter must wear the conference badge and identification to all meetings and have their Credentials cards available. They must occupy a seat reserved for voters. Delegates who carry proxy votes will be issued proxy identifications.
4. Transfer of voting privileges from a delegate to an alternate can only be made through registration with the Credentials committee.
5. A majority of voters registered and present shall constitute a quorum.
6. Members must show the identification badge received at Conference registration to obtain admittance to any business session.
7. To obtain the floor, a member wishing to address the assembly for any purpose, shall rise, address the chair as "Mister Governor" and, when recognized by the chair, state her or his name of her or his club, the purpose for which she or he has obtained the floor.
8. No member may speak in debate for more than three (3) minutes at any time or more than twice on the same subject on the same day, or speak a second time until all who wish to be heard have spoken. This may be changed by permission of the conference, granted by 2/3 vote without debate.
9. A limited time of fifteen (15) minutes shall be set on discussion of one subject.
10. All motions or amendments shall be in writing, signed by the maker or seconder, and sent immediately to the Chair. Resolutions shall be given to the Secretary in writing before the meeting of which they are to be read.
11. Scheduled business not finished at time, a recess is taken or upon adjournment, shall be resumed at the next business session at the point where it was interrupted.

12. Members wishing to make announcements, or delegates wishing introduce new business, shall advise the Chairs of their intention prior to the meeting.
13. The Conference Programme shall be the official order of the day.
14. The delegate presenting a candidate from the floor for an elected office will be limited to presenting the name of the candidate only.
15. Robert's Rule of order (Newly Revised) shall be the parliamentary authority for all matters of procedure not specifically covered by International Bylaws or Rules adopted by Zonta International.

DISTRICT OFFICERS ARE :

- Governor ;
- Lieutenant – Governor ;
- Treasurer ;
- three (3) Area and Vice Area Directors
- Secretary (Non voting)

RÈGLEMENT PERMANENT PROPOSÉ POUR LA 26ÈME CONFÉRENCE DU DISTRICT 18 DU ZONTA

1. Les réunions de la Conférence sont convoquées dans les plus brefs délais à l'heure indiquée dans le programme.
2. Les membres votants de la conférence sont les officiers de district élus et les délégués ou mandataires accrédités des clubs en règle.
3. Seuls les dirigeants, délégués et mandataires certifiés par le comité d'accréditation comme membres votants avant chaque séance d'affaires peuvent présenter des motions ou voter.

Pour exercer ces privilèges, les électeurs doivent porter le badge de la conférence et une pièce d'identité à toutes les réunions et avoir leurs cartes d'accréditation à disposition.

Ils doivent occuper un siège réservé aux électeurs. Les délégués qui disposent de votes par procuration recevront une identification de procuration.

4. Le transfert des privilèges de vote d'un délégué à un suppléant ne peut être effectué que par inscription auprès du comité d'accréditation.
5. La majorité des électeurs inscrits et présents constitue le quorum.
6. Les membres doivent présenter le badge d'identification reçu lors de l'inscription à la conférence pour obtenir l'admission à toute séance de travail.
7. Pour obtenir la parole, un membre souhaitant s'adresser à l'assemblée pour quelque raison que ce soit, doit se lever, s'adresser au président en l'appelant « Monsieur le Gouverneur » et,

lorsqu'il est reconnu par le celui-ci, indiquer son nom, celui de son club, le but pour lequel il a obtenu la parole.

8. Aucun membre ne peut prendre la parole dans un débat pendant plus de trois (3) minutes à tout moment ou plus de deux fois sur le même sujet le même jour, ni parler une seconde fois jusqu'à ce que tous ceux qui souhaitent être entendus aient pris la parole.

Cela peut être modifié avec l'autorisation de la conférence, accordée par 2/3 des voix sans débat.

9. Un temps limité de quinze (15) minutes sera fixé pour la discussion d'un sujet.

10. Toutes les motions ou amendements doivent être présentés par écrit, signés par celui qui les propose ou ceux qui les appuient, et envoyés immédiatement au président

Les résolutions doivent être remises par écrit au secrétaire avant la réunion au cours de laquelle elles doivent être lues.

11. Les affaires prévues qui ne sont pas terminées à l'heure prévue, après une pause ou, après un ajournement, seront reprises à la prochaine séance de travail au point où elles ont été interrompues.

12. Les membres souhaitant faire des annonces, ou les délégués souhaitant présenter de nouvelles affaires, doivent informer les présidents de leur intention avant la réunion.

13. Le programme de la conférence constitue l'ordre du jour officiel.

14. Le délégué présentant un candidat à un poste électif se limitera à présenter le nom du candidat uniquement.

15. La Règle d'ordre du Robert (récemment révisée) constitue l'autorité parlementaire pour toutes les questions de procédure non spécifiquement couvertes par les statuts internationaux ou les règles adoptées par le Zonta International.

LES OFFICIELS DU DISTRICT SONT :

- Gouverneur ;
- Lieutenant – Gouverneur ;
- Trésorier ;
- Trois (3) directeurs Area et vice-directeursArea
- Secrétaire (sans droit de vote)